

From: "Irving Kulik" <ikulik@bellnet.ca>
Subject: **CCJA News March 13, 2008**
Date: March 13, 2008 8:25:55 AM PDT
To: <ikulik@bellnet.ca>
Cc: "'Diane Larouche'" <dlarouche@bellnet.ca>
Reply-To: <ikulik@bellnet.ca>
▶ 2 Attachments, 0.2 KB

CCJA- News, March 13, 2008

Nouvelles-ACJP, le 13 mars 2008

1. CALL FOR PRESENTERS

"Restoring Community in a Disconnected World"
Toronto, Ontario, Canada - October 22-24, 2008
The 11th World Conference of the
International Institute for Restorative Practices

2. Prison Nation

EDITORIAL, NY TIMES

After three decades of explosive growth, the nation's prison population has reached some grim milestones:

More than 1 in 100 American adults are behind bars. One in nine black men, ages 20 to 34, are serving time, as are 1 in 36 adult Hispanic men.

3. Agression sexuelle : un plan d'action est attendu au printemps

L'adoption du projet de loi 63 modifiant la Charte des droits et libertés de la personne, la mise au point d'un plan d'action en matière d'agression sexuelle et l'accroissement du nombre de femmes dans les lieux de décision: telles sont les priorités à court et à moyen terme de la ministre Christine Saint-Pierre concernant la condition féminine. Propos de la ministre et des porte-parole de l'opposition.

4. Grand ménage en vue chez les psychothérapeutes

La loi 50 donnera à l'Ordre des psychologues la responsabilité de délivrer les permis

5. EMPLOYMENT OPPORTUNITY: Coordinator of Restorative Community Service in Langley and Surrey



1. CALL FOR PRESENTERS

"Restoring Community in a Disconnected World"
Toronto, Ontario, Canada - October 22-24, 2008
The 11th World Conference of the
International Institute for Restorative Practices

The IIRP invites you to submit a proposal to present at "Restoring Community in a Disconnected World," the IIRP's 11th World Conference, to be held October 22-24, 2008, at the Holiday Inn Select Toronto Airport, Toronto, Ontario, Canada.

The deadline for proposals is April 21, 2008.

This interdisciplinary conference will provide an international perspective on restorative practices theory and practice in a variety of settings, from education to social welfare to criminal justice.

Submit a proposal to present a 50-minute session, sharing your knowledge and experiences. No formal written papers are required. A reduced conference rate is available to presenters.

For more information and to view the Call for Presenters, go to:
<http://www.iirp.org/on08>

To download a PDF version of the Call for Presenters, go to:
<http://www.iirp.org/pdf/on08call.pdf>

2. Prison Nation

EDITORIAL, NY TIMES, March 10, 2008

After three decades of explosive growth, the nation's prison population has reached some grim milestones: More than 1 in 100 American adults are behind bars. One in nine black men, ages 20 to 34, are serving time, as are 1 in 36 adult Hispanic men.

Nationwide, the prison population hovers at almost 1.6 million, which surpasses all other countries for which there are reliable figures. The 50 states last year spent about \$44 billion in tax dollars on corrections, up from nearly \$11 billion in 1987. Vermont, Connecticut, Delaware, Michigan and Oregon devote as much money or more to corrections as they do to higher education.

These statistics, contained in a new report from the Pew Center on the States, point to a terrible waste of money and lives. They underscore the urgent challenge facing the federal government and cash-strapped

states to reduce their overreliance on incarceration without sacrificing public safety. The key, as some states are learning, is getting smarter about distinguishing between violent criminals and dangerous repeat offenders, who need a prison cell, and low-risk offenders, who can be handled with effective community supervision, electronic monitoring and mandatory drug treatment programs, combined in some cases with shorter sentences.

Persuading public officials to adopt a more rational, cost-effective approach to prison policy is a daunting prospect, however, not least because building and running jailhouses has become a major industry. Criminal behavior partly explains the size of the prison population, but incarceration rates have continued to rise while crime rates have fallen. Any effort to reduce the prison population must consider the blunderbuss impact of get-tough sentencing laws adopted across the United States beginning in the 1970's. Many Americans have come to believe, wrongly, that keeping an outsized chunk of the population locked up is essential for sustaining a historic crime drop since the 1990's.

In fact, the relationship between imprisonment and crime control is murky. Some portion of the decline is attributable to tough sentencing and release policies. But crime is also affected by things like economic trends and employment and drug-abuse rates. States that lagged behind the national average in rising incarceration rates during the 1990's actually experienced a steeper decline in crime rates than states above the national average, according to the Sentencing Project, a nonprofit group.

A rising number of states are broadening their criminal sanctions with new options for low-risk offenders that are a lot cheaper than incarceration but still protect the public and hold offenders accountable. In New York, the crime rate has continued to drop despite efforts to reduce the number of nonviolent drug offenders in prison.

The Pew report spotlights policy changes in Texas and Kansas that have started to reduce their outsized prison populations and address recidivism by investing in ways to improve the success rates for community supervision, expanding treatment and diversion programs, and increasing use of sanctions other than prison for minor parole and probation violations. Recently, the Supreme Court and the United States Sentencing Commission announced sensible changes in the application of harsh mandatory minimum drug sentences.

These are signs that the country may finally be waking up to the fiscal and moral costs of bulging prisons.

3. - Agression sexuelle : un plan d'action est attendu au printemps

Le Devoir, 8 mars 2008

L'adoption du projet de loi 63 modifiant la Charte des droits et libertés de la personne, la mise au point d'un plan d'action en matière d'agression sexuelle et l'accroissement du nombre de femmes dans les lieux de décision: telles sont les priorités à court et à moyen terme de la ministre Christine Saint-Pierre concernant la condition féminine. Propos de la ministre et des porte-parole de l'opposition.

Le nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle devrait être rendu public ce printemps, a indiqué la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, Christine Saint-Pierre, lors d'une entrevue avec Le Devoir.

«C'est en conception présentement et ça va bon train», a-t-elle dit. Outre le Secrétariat à la condition féminine, différents ministères sont mis à contribution, dont le ministère de la Justice, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Il s'agit d'un document attendu. En mai dernier, le Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) déplorait le «retard dans l'adoption du second plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle». Québec avait lancé en 2001 un premier plan d'action à cet égard, qui venait à échéance en mars 2006. Il a prolongé sa mise en oeuvre par la suite.

Le nouveau plan d'action en matière d'agression sexuelle «permettra de rejoindre les groupes plus vulnérables à ce type de violence [notamment les femmes autochtones, les femmes handicapées et les femmes des communautés culturelles] et de redoubler les efforts déjà consentis», a affirmé le gouvernement le 30 mai dernier.

Politique pour une égalité de fait

L'élaboration de ce plan faisait partie des 63 actions prévues pour la mise en oeuvre entre 2007 et 2010 de la politique «Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait», rendue publique en décembre 2006.

Des mesures pour contrer la violence conjugale, promouvoir des modèles et des comportements égalitaires et favoriser l'égalité économique entre les hommes et les femmes figuraient également dans le plan d'action 2007-10 accompagnant cette politique, d'un horizon de dix ans. D'autres concernaient la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, des approches de santé adaptées aux particularités des femmes, et la participation des femmes aux instances décisionnelles.

Christine Saint-Pierre souligne que le programme «À égalité pour décider», visant à accroître le nombre de femmes occupant des postes de décision dans les instances locales et régionales, vient d'être renouvelé. Elle ajoute que le gouvernement a augmenté le financement des maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence et celui des groupes venant en aide aux conjoints violents, en plus de mener des campagnes de sensibilisation sur cette question. «On continue notre sensibilisation également sur l'équité salariale», dit la ministre.

Pour prévenir les inégalités, la politique gouvernementale prévoit le recours à l'analyse différenciée selon les sexes (ADS), un outil permettant «de connaître, à toutes les étapes du processus de création des politiques, des programmes et des mesures du gouvernement, les effets distinctifs de ceux-ci sur les femmes et les hommes». «Le Secrétariat à la condition féminine travaille en collaboration avec les ministères pour les amener à maîtriser cet outil-là», mentionne Mme Saint-Pierre.

Modification à la Charte québécoise

L'une des grandes priorités de la ministre est par ailleurs l'adoption du projet de loi 63 modifiant la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, de manière à y inscrire dans le préambule le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes et à ajouter une disposition interprétative stipulant que les «droits et libertés énoncés dans la présente Charte sont garantis également aux femmes et aux hommes». Elle espère que cela se fasse avant la fin de la session parlementaire.

«Il n'y a pas de hiérarchisation [des droits], mais ça va certainement éclairer les tribunaux dans leur prise de décision», estime la ministre. «Je pense que c'est un projet de loi qui est fort important pour l'avancement de la condition féminine et c'est un projet de loi qui vient dire solennellement que l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est une valeur fondamentale au Québec.»

Plusieurs participants à la consultation sur le projet de loi 63 le mois dernier devant la Commission des affaires sociales ont plaidé pour un renforcement des droits économiques et sociaux dans la Charte, pour parvenir à une égalité de fait. La ministre fait valoir que cela nécessiterait, le cas échéant, une consultation plus large.

Le gouvernement pourrait-il envisager de donner une certaine primauté aux droits économiques et sociaux sur la législation, comme l'a proposé la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse? «C'est une question qui ne relève pas de moi, mais du ministre de la Justice», répond-elle. «Notre position, c'est de dire que ce sont des décisions qui relèvent des parlementaires», ajoute-t-elle.

Les porte-parole de l'ADQ et du PQ en matière de condition féminine se sont dites favorables au projet de loi 63, sans exclure toutefois la possibilité de proposer des amendements. La porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine, Lucie Leblanc, regrette que les droits économiques et sociaux n'aient pas davantage été pris en compte. «On aurait aimé, tant qu'à amender la Charte, faire un travail plus en profondeur pour vraiment atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes», a-t-elle dit.

La porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de condition féminine, Louise Harel, a quant à elle qualifié le projet de loi de «positif, mais insuffisant». «Ce droit à l'égalité entre les hommes et les femmes, il était déjà reconnu dans la Charte québécoise des droits», a-t-elle souligné.

Représentation politique et situation économique

Dans un autre ordre d'idées, Mme Harel a rappelé que la décision du premier ministre du Québec d'opter pour un conseil des ministres composé d'autant de femmes que d'hommes avait été «applaudie, y compris par nous». Elle estime toutefois que cela «masque» un recul en matière de représentation féminine à l'Assemblée nationale. À la suite des élections de mars 2007, le nombre de femmes au sein de la députation a diminué.

L'ADQ a présenté et fait élire une moins grande proportion de femmes que les autres partis. Mme Leblanc fait valoir que sa formation politique est jeune et que même les partis plus anciens ont de la difficulté à recruter des femmes. Le recrutement de candidates féminines constitue «l'une de [ses] priorités», a-t-elle dit. «C'est le mandat que M. Dumont m'a clairement donné.»

Mme Leblanc estime important de continuer à souligner la Journée internationale des femmes. «Ça nous rappelle qu'il y a encore beaucoup à faire.»

Selon Mme Harel, on fait actuellement du «surplace» au chapitre de l'amélioration de la condition économique des femmes. Elle a fait référence au bilan récent de l'application de la Loi sur l'équité salariale et aux progrès moins importants à cet égard dans les petites et moyennes entreprises. «S'il n'y a pas une sorte de volonté politique avec un coup de barre rigoureux dans l'application de la loi, ma foi, ça va prendre 40 ans avant qu'on atteigne l'équité!»

Collaboratrice du Devoir

4. Grand ménage en vue chez les psychothérapeutes

[LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY](#)
[le devoir, du mardi 11 mars 2008](#)

La loi 50 donnera à l'Ordre des psychologues la responsabilité de délivrer les permis

Ne pourra plus se prétendre psychothérapeute qui veut au Québec. Le gouvernement Charest a en effet déposé un projet de loi qui viendra sonner le glas des consultations bidon, un fléau maintes fois dénoncé sur la place publique. S'il se concrétise, ce grand ménage donnera de nouveaux pouvoirs à l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) qui aura pour mandat de trancher une fois pour toutes entre la bonne pratique et le charlatanisme de ceux qui revendent à tort ou à raison le titre de psychothérapeute.

Présentement, rien n'empêche quiconque de pratiquer la psychothérapie. Cette formule élastique fait en sorte qu'il revient en fait au public de séparer le bon grain de l'ivraie. Avec les conséquences que l'on sait, dénonce la présidente de l'OPQ, Rose-Marie Charest. «Actuellement, un psychothérapeute qui n'est membre d'aucun ordre et qui a des relations sexuelles avec un patient a le champ libre, [...] personne ne peut le sanctionner. Idem pour un psychothérapeute qui fait preuve de négligence ou d'abus de pouvoir.»

Les gens qui ont recours à des services de psychothérapie traversent des moments de fragilité qui sont pourtant incompatibles avec le laisser-faire qui a cours présentement, croit Mme Charest. Si jamais la thérapie tourne mal, ces gens n'ont en effet aucun moyen de faire valoir leurs droits. «Je suis devenue présidente de l'ordre il y a neuf ans justement pour régler ce dossier-là. Je trouvais parfaitement effrayant que, dans un domaine aussi sensible que la santé mentale, n'importe qui puisse s'improviser spécialiste.»

Beaucoup des psychothérapeutes visés par cette loi sont les premiers ravis de pouvoir compter sur des balises plus solides. En 1991, un groupe de psychologues et de psychothérapeutes avait même fondé la Société québécoise des psychothérapeutes professionnels (SQPP). Ceux-ci s'étaient alors dotés d'un Code de déontologie clair et de règlements rigoureux destinés à mettre un peu d'ordre dans ce milieu mal balisé. Mais les pouvoirs de la société sont restés limités, et la loi 50 vient en quelque sorte donner un peu de chair à une lutte vieille de plus de 15 ans, soit la protection du public.

Ce projet de loi vient aussi mettre fin à une vieille opposition avec les psychologues et les médecins, qui était à la source de grandes frustrations. «Pendant des années, nous avons eu l'impression d'aller à contre-courant. Aujourd'hui, nous sommes fatigués d'avoir à constamment défendre notre place entre les psychologues et les charlatans», raconte le président de la SQPP, Michel Brais. En tout, sa société compte 80 % de psychothérapeutes dits compétents mais non admissibles à un ordre (PCNA).

L'examen du projet de loi 50 qui reprend demain viendra en quelque sorte normaliser leur pratique. Mais ne sera pas admissible qui veut. Les PCNA devront montrer patte blanche et prouver leurs compétences. L'OPQ délivrera les permis et assurera la surveillance professionnelle de tous ces nouveaux membres. La SQPP ne voit aucun problème à devoir se soumettre aux règles de l'OPQ.

Mais, attention, il ne faudrait toutefois pas y voir une tutelle, prévient M. Brais. «Il s'agit d'un mandat beaucoup plus large qui prendra son sens à travers une structure partagée avec le Conseil consultatif interdisciplinaire et l'Office des professions.» La SCPP estime d'ailleurs que ses membres de même que ceux de la Société canadienne de psychanalyse et de l'Association des psychothérapeutes psychanalytiques du Québec devront jouir d'un droit acquis qui les rendra admissibles d'office à l'obtention d'un permis. Le ministre de la Justice, Jacques Dupuis, s'est montré ouvert à cette idée. «Le règlement sera écrit de telle sorte que cette volonté-là [...] soit respectée», a-t-il laissé entendre jeudi.

Un acte réservé et partagé

Concrètement, la loi 50 propose de partager le titre de psychothérapeute avec plusieurs autres professionnels: les travailleurs sociaux, les conseillers d'orientation, les psychoéducateurs, les infirmières et les ergothérapeutes qui auront les compétences nécessaires pour faire ce travail délicat. Les psychologues et les médecins pourront bien entendu continuer à pratiquer cet art, mais sans être obligés d'utiliser le titre de psychothérapeute pour autant.

Le projet précise de surcroît que ce titre sera réservé de même que toutes les activités qui y sont reliées. Ainsi, il ne sera plus possible pour un psychothérapeute dont la compétence est remise en doute de continuer ses activités sous le couvert d'un autre titre, comme thérapeute en progression par exemple. Il faut donc s'attendre à ce que de nombreux prétendants au titre de psychothérapeute se voient forcés de changer leur carte professionnelle -- et leurs pratiques par la même occasion.

Leur nombre est toutefois difficile à évaluer. En 1992, l'Office des professions avait mené une enquête dans le but de recenser les gens qui se présentent comme des psychothérapeutes sans faire partie d'un ordre professionnel. «À l'époque, on avait avancé le chiffre de 4000 personnes, mais cela nous a toujours paru énorme. Je pense que pas plus de 400 à 500 vont réussir à faire reconnaître leurs compétences au bout du compte», estime Michel Brais.

La semaine dernière, certains intervenants se sont inquiétés de voir ainsi disparaître des ressources imparfaites, certes, mais essentielles en ces temps de pénurie. Chaque fois, le ministre Dupuis a balayé leurs craintes du revers de la main. Loin de faire disparaître des ressources, la loi 50 vient élargir l'offre de services en permettant à de nouvelles catégories de professionnels qualifiés de pratiquer la psychothérapie. Et «il y aura des dispositions transitoires qui permettront qu'on évite cet écueil de la

rupture de services», a-t-il promis.

La transition promet toutefois d'être longue. Pour l'instant, le ministre envisage une période de rodage de six ans, ce qui paraît beaucoup trop long à de nombreux intervenants. Le Collège des médecins recommande plutôt une période de trois ans, qui, à son sens, suffira largement à tout mettre en place.

5. EMPLOYMENT OPPORTUNITY: Coordinator of Restorative Community Service in Langley and Surrey

This position is funded by the Ministry for Children and Family Development through a partnership with Family and Youth Services Society (Langley) and Pacific Community Resources (Surrey). This is a hands-on position, working with youth to coordinate and support their completion of court-assigned community service hours.

Primary responsibilities will include:

- § Developing and maintaining community placement sites
- § Assessing youth for suitability for various placement types
- § Matching youth clients and placement sites
- § Monitoring (and supervising, when required) youth in their completion of the work
- § Liaising with placement organizations and probation officers
- § Documenting and recording youth's progress and preparing/filing reports with partner agencies

The ideal candidate will have:

- § Ability to build and maintain a good rapport with at-risk youth
- § Ability to creatively problem-solve and demonstrate versatility
- § Good language and communications skills, both verbal and written
- § Ability to keep detailed records and write regular reports
- § Professional appearance and manner
- § Ability to make presentations to groups
- § Skills in mediation and facilitation would be an asset

Requirements:

- § Bachelor's Degree in Social Science
- § Understanding and knowledge of, and commitment to, Restorative Justice values and principles
- § A valid BC driver's license and personal transportation

The successful candidate must undergo criminal record checks.

Hours: 30 hours per week

Start Date: Immediate

Salary: \$19.00-\$21.50 per hour plus benefits

To apply for this position, please submit your résumé by Friday, March 21, 2008 to:

E-mail: mail@cjibc.org <<mailto:mail@cjibc.org>>

Fax: (604) 534-6989

Mail: Community Justice Initiatives, #101 - 20678 Eastleigh Crescent, Langley, BC V3A 4C4
(No phone calls please)
